

**Délibération du Conseil Municipal****D.2021.12.16- 02****ACTE : 8.8.****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusés / Absents : MME NEGRE, M. BADOE

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 10/12/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LA FACTURATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT.**

Lors du conseil syndical du 08 décembre 2021, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Lauzerte - Montaigu a signé une délégation de service public avec la SAUR pour la distribution de l'eau.

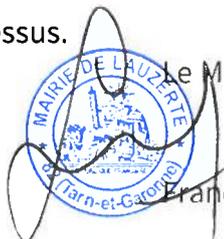
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la SAUR afin que l'entreprise se charge de percevoir, pour le compte de la commune, la redevance due par les usagers du service public d'assainissement. Le montant de la redevance est incorporé à la facture d'eau.

Après lecture de la convention fixant les conditions techniques et financières, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les conditions et de l'autoriser à signer la convention.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ACCEPTE** : les conditions techniques et financières de la convention
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAUR pour la facturation et la perception de la redevance assainissement.
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

  
Le Maire,  
François LE MOING